



Règlement de FONCTIONNEMENT de Clair Logis

Ce règlement a été écrit conformément à l'article L311-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Il est annexé au livret d'accueil. Il a été validé le 16 février 2016 et est valable 5 ans. Il doit être révisé avant ce délai à chaque changement important dans la maison d'enfants.

Il présente les droits et les obligations de chacun ainsi que les règles de vie collective qui vont te permettre de grandir le mieux possible et d'avoir un accompagnement adapté à tes besoins et à ton histoire.

Nous devons tous connaître et respecter ces règles pour pouvoir vivre ensemble.

LES DROITS, LES DEVOIRS

Pendant la durée de ton accueil, nous avons tous **des droits et des obligations**. Tu es ici suite à une décision du juge des enfants ou des services de l'ASE. Comme tu es mineur, les adultes de Clair Logis ont une autorité particulière que tu dois respecter et accepter.

Dans le respect des décisions judiciaires ou administratives, tes parents ou tuteurs sont associés aux décisions te concernant (école, santé, loisirs) et à ton projet. Un éducateur référent est en charge de suivre ton dossier, de faire le lien entre toi, ta famille, les partenaires (ASE, juge, école, médecins...) et de définir, avec ton aide, un **projet personnalisé**.

Les informations contenues dans ton dossier sont **confidentielles**. Elles ne sont pas communiquées aux personnes non concernées par ton accompagnement. Toi et ton représentant légal avez le droit d'avoir accès à ton dossier selon des modalités définies par la loi.

Le Conseil de Vie Sociale se réunit tous les 3 mois. Des enfants élus, des parents, des membres de Clair Logis discutent de toute sorte de questions et

donnent leur avis. En cas de difficulté, toi ou ta famille pouvez demander à rencontrer la Directrice ou un Chef de service pour en parler.

TA SÉCURITÉ, LES OBLIGATIONS DE TOUS

Nous avons pour mission de te protéger le jour et la nuit. Nous équipons les locaux dans le respect de la réglementation et il y a toujours au moins un adulte pour veiller sur toi. Nous sommes responsables de ta **sécurité**, de ta santé et nous t'expliquons comment ne pas te mettre en danger pour bien grandir.

Pour ta sécurité et celle des autres, tu dois respecter des règles de base. Il faudra l'autorisation de tes parents ou de ton représentant légal pour pouvoir sortir seul(e). Tu dois ensuite demander l'autorisation à l'éducateur de ton groupe qui t'accompagnera ou t'autorisera à sortir seul(e). Tu dois toujours respecter les horaires qui te seront donnés. En cas de retard ou de problème, tu préviens l'éducateur de ton groupe.

Pour pouvoir jouer dans la cour, il faut un éducateur dehors pour veiller sur toi. Tu dois mettre les protections adaptées pour faire des jeux à roulettes (roller, trottinette, etc.) dans la cour. Pour ta sécurité, tu ne dois pas monter sur les toits (même pour aller chercher un ballon), te pencher par les fenêtres ou tenter des acrobaties.

En cas de problème, d'accident ou de situation particulière, Clair Logis prévient ta famille le plus rapidement possible.

LES LOCAUX

Tu fais partie d'un groupe de vie. Il y a les Bambys, les Écureuils, les Juniors, les Lutins et un groupe en appartement autonome, les Ados. Tu ne peux pas circuler partout dans Clair Logis de la même façon :

- ✓ Les **lieux collectifs** sont la cour ou les pièces de vie de ton groupe... Tu peux circuler librement dans les pièces collectives de ton groupe mais tu dois demander pour te rendre dans un autre groupe.
- ✓ Les **lieux privés** sont ta chambre (que tu peux partager avec d'autres enfants).
- ✓ Les **lieux professionnels** sont les salles de réunion, les bureaux des cadres ou du personnel administratif, les chambres de garde, l'infirmerie, le bureau du psychologue : tu peux entrer si on t'en donne la permission.
- ✓ Les **locaux interdits** sont la cuisine, la chaufferie, l'atelier (garage), les lingerie. Sauf autorisation express !

Nous sommes responsables de l'entretien général des locaux et lieux de vie (ménage et réparations diverses). Tu es responsable de ta chambre, tu dois respecter le matériel, les meubles et tous les locaux de l'établissement. Tu dois participer aux tâches ménagères selon les règles de ton groupe.

TA VIE PRIVÉE

Chacun d'entre nous a **droit à une vie privée**. On doit frapper à la porte avant de rentrer dans ta chambre, sauf en cas de problème ou d'urgence. Tu partages ta chambre, mais tu peux la décorer et y mettre tes affaires personnelles qu'on ne peut pas toucher sans ton autorisation.

Tu as le droit de recevoir et d'envoyer du courrier personnel. Tu peux téléphoner et recevoir des appels dans la chambre de garde dans le respect des décisions judiciaires et avec l'autorisation de l'éducateur. Si tu as un téléphone portable, tu dois l'éteindre pendant les repas et l'utiliser selon les règles de ton groupe.

Si les décisions judiciaires ou administratives le permettent, tu pourras voir ta famille ou aller chez elle.

Tu as le droit de **choisir** ou non une religion. Les pratiques religieuses sont possibles dans ta famille ou selon ton autonomie.

Les relations sexuelles sont interdites dans l'établissement. Si tu te poses des questions sur la vie amoureuse ou la sexualité, tu peux en parler avec un éducateur, l'infirmière, la psychologue, le médecin, etc. Les éducateurs peuvent aussi t'orienter vers des organismes spécialisés comme le planning familial.

A partir de 6 ans, tu as droit à de l'argent de poche pour tes achats personnels. Il est mis en sûreté par les éducateurs.

Tu as le droit de t'isoler et de rester seul un moment si tu en as besoin. Les adultes présents restent toujours disponibles pour t'aider.

Les adultes et les autres enfants doivent te respecter et respecter ta vie privée. Tu dois également te respecter toi-même et **prendre soin de toi, de ton hygiène, de ta santé et de ta tenue vestimentaire**. Nous t'aiderons dès que tu en auras besoin.

VIVRE ENSEMBLE

Tu es accueilli(e) dans un **groupe de vie collectif**. Tu dois suivre les règles définies dans ton groupe afin de bien vivre ensemble.

Tu dois être à l'heure pour les repas, pour partir à l'école, accepter de participer aux tâches ménagères, ranger la chambre que tu partages avec une ou plusieurs autres personnes. Tu dois faire attention à ne pas gaspiller la nourriture, l'eau, l'électricité afin de respecter l'environnement.

Les ordinateurs et la télévision sont accessibles si les éducateurs l'autorisent.

Tu dois rester poli et courtois avec toutes les personnes qui travaillent dans la maison d'enfants et avec tous les enfants qui sont accueillis.

En échange du respect de tes opinions et de ta vie privée, tu dois à ton tour respecter les choix et la vie privée des autres.

Les éducateurs du groupe veillent à ce que tes droits soient respectés. Personne n'a le droit de te frapper, de t'humilier. **Toute violence physique ou verbale est interdite** : cela vaut entre enfants, entre adultes et entre enfant et adulte.

Conformément à la loi, il est interdit de fumer dans l'enceinte de Clair Logis.

ÉCOLE, LOISIRS, SORTIES, VACANCES

L'école est obligatoire jusqu'à 16 ans. Après 16 ans, tu dois obligatoirement soit aller à l'école, soit être inscrit dans une formation professionnelle.

Selon ton âge, et avec l'accord des parents ou tuteurs, tu pourras te déplacer seul (à pied ou en transports en commun) pour aller à l'école ou pour tes activités de loisirs. Les déplacements accompagnés peuvent se faire à pied, en transports en commun ou en voiture selon les cas. Dans tous les cas, tu dois veiller à respecter les consignes de sécurité afin de ne pas te mettre en danger.

Tu as le droit de pratiquer des activités de loisirs à Clair Logis ou à l'extérieur (arts, sport). Tu dois tenir tes engagements et être assidu.

Tu as le droit de partir en vacances. Selon les autorisations, tu pourras partir dans ta famille, en famille d'accueil ou en colonie. Des séjours (transferts) sont également organisés par Clair Logis ainsi que des Week-ends 'campagne' pour les enfants qui ne peuvent pas rentrer dans leur famille.

SANCTIONS

Tu dois comprendre, accepter et respecter le **règlement de fonctionnement**. En fonction de ton comportement et si tu ne respectes pas les règles ou l'autorité des adultes, il pourra y avoir des sanctions telles que punition ou exclusion. Si les fautes sont graves (vol, violence, etc.), il pourra y avoir des poursuites judiciaires ou administratives.

De la même manière, **nous nous engageons à respecter le règlement**, à assurer ta sécurité, ta protection et ton éducation et à respecter ce que tu es et ce dont tu as besoin.

droits - devoirs - choix - **tolérance**

accompagnement - **sécurité** - respect - dialogue -

hygiène - *vie collective* - **espace privé** -

écoute - **ouverture sur le monde** - *confidentialité* -

école - **protection** - vacances - laïcité - **famille** -

projet personnalisé - *santé* - autonomie - **vivre ensemble** -

- *bien grandir* -

Ce règlement a été lu et expliqué à le